



Fiche d'Inscription

Nom :

Tel :

Tel (2) :

Email :

Adresse postale :

Classe :

Prénom de l'élève :

Année de naissance :

Cours hebdomadaires Instruments Enfants

- Cours d'instrument **individuel** (PIANO - GUITARE - CHANT)
1 cours de 30 min par semaine (hors vacances scolaires) 216 € ttc par période(*)
1 cours d'essai..... 25 € ttc
- Cours d'instrument **duo** (PIANO - GUITARE - CHANT)
1 cours de 1 heure par semaine (hors vacances scolaires) 200 € ttc par période(*)
1 cours d'essai..... 20 € ttc
- Cours Eveil musical **Petite de Moyenne section**
1 cours de 45 min par semaine (hors vacances scolaires) 150 € ttc par période(*)
(3 à 5 participants) - **MERCREDI 15h à 15h45**
1 cours d'essai..... 15 € ttc
- Cours Eveil **PIANO - UKULELE Grande section / CP**
1 cours de 45 min par semaine (hors vacances scolaires) 150 € ttc par période(*)
(3 à 5 participants) - **MARDI 18h00 à 18h45**
1 cours d'essai..... 15 € ttc

Cours Individuels Adultes

- Cours **individuel** - 1 heure Piano / Guitare/ Chant ... 50 € ttc la séance
sur rendez vous uniquement
- Forfait 5 cours **individuel** - 1 heure
sur rendez vous uniquement - Durée illimitée 225 € ttc le 5 séances

Ateliers pour Adulte « Bien Etre Musique » et « Gospel »

- Atelier **Collectif « Bien Etre » Musicothérapie**.....
A partir de 3 participants- 1h de cours hebdomadaire (hors vacances scolaires)
Mercredi de 10 à 11h00 150 € ttc par période (*)
1 cours d'essai..... 15 € ttc
- Atelier **Collectif « Gospel »**
A partir de 3 participants- 1 h30 de cours hebdomadaire (hors vacances scolaires)
Mardi de 10 à 11h30 150 € ttc par période (*)
1 cours d'essai..... 15 € tt

- (*) 1ère période : du 23/09 au 30/12 - 2ème période : du 06/01 au 30/03 - 3ème période : du 06/04 au 3/07
- modalités de règlement et règlement intérieur au verso de ce document

Modalités de paiement

◆ Le règlement des cours s'effectue à l'inscription, soit :

En espèces :

- 1 chèque d'adhésion à l'association : **30 euros par famille**
- Le règlement en espèces en totalité le premier cours de chaque période ou mensuellement, le premier cours du mois (un reçu vous sera délivré)

Par chèque bancaire ou virement :

- En 3 fois :
 - 1 chèque d'adhésion à l'association : **30 euros par famille**
 - 3 chèques ou virements du montant des trois périodes (encaissables en début de chaque période)
- En 10 fois :
 - 1 chèque d'adhésion à l'association : **30 euros par famille**
 - 10 chèques ou virements du montant suivant (encaissables le 1er de chaque mois)

Montant d'une période X 3 = Montant annuel / 10 = montant du virement ou des chèques

..... X 3 =/10 =

→ Les virements sont à mettre en place le 1er des mois suivants :
octobre / Novembre / décembre / Janvier / février / mars / avril / mai / juin, un justificatif de virement permanence sur 10 mois vous sera demandé

REGLEMENT INTERIEUR

◆ Les absences de l'élève en cours individuel

En cas d'absence d'un élève : aucun cours n'est remboursable mais rattrapé si **l'école a été prévenue 48 heures à l'avance** ou en cas de force majeure ou **maladie justifiable par certificat médical**. Pour toute autre absence non justifiée, les cours sont dûs.

◆ Absences aux cours collectifs

Pour des raisons pratiques d'organisation, **aucun cours collectif n'est rattrapable ni remboursable en cas d'absence d'un élève**. Un minimum de 3 élèves est requis pour le maintien du cours, dans le cas contraire, la durée du cours sera ramenée à 30 minutes. En cas d'absence justifiée, le cours sera rattrapé en fonction des disponibilités horaires du professeur : 2 créneaux de rattrapage maximum seront proposés à l'élève.

◆ Calendrier des cours

Un calendrier annuel des cours est remis à l'élève à l'inscription afin d'organiser les 33 séances annuelles prévues. (De septembre à juin, hors périodes scolaires et jours fériés)

◆ Abandon en cours d'année

L'élève peut décider d'arrêter les cours en cours d'année. Dans ce cas, tout mois commencé est dû en totalité. Un prorata des cours dûs sera effectué et les cours non consommés seront remboursés.

◆ Règles de bonne conduite et respect du matériel

L'élève se doit de respecter le matériel musical mis à sa disposition : toute détérioration volontaire des instruments ou mobilier de l'école sera facturé à la famille.

◆ Adhésion à l'association « La Pause Musicale »

Une adhésion annuelle de 30 euros par famille sera demandée à l'inscription.

◆ Droit à l'image

J'autorise l'utilisation et la publication de photographies ou média films de mon enfant, par La Pause Musicale pour des documents publicitaires ou sur son site internet La Pause Musicale.

OUI

NON

Fait à :

Le :

Signature (précédée de lu et approuvé)